A propos du Championnat International
des chiens de défense et de police de Lille

Nous rappelons à nos lecteurs que nos Librairies mettent en vente un manuel pratique et complet d'élevage et de dressage du chien destiné à la garde et la défense du particulier, aussi bien qu'au service de la police. Le manuel contient de nombreuses gravures ; prix : 2 fr. 50 le volume, broché. 71, Grande-Rue, Roubaix, et 33, rue Carnot, Tourcoing. 67839

WATTRELOS

UN NOUVEAU CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE. — Notre concitoyen, M. Henri Lepers, agriculteur au Sapin-Vert, vient d'être nommé chevalier du Mérite Agricole.

Le nouveau chevalier occupe la ferme la plus importante de Wattrelos comme culture et comme élevage. Il fut maintes fois lauréat dans les concours de la Société des Agriculteurs du Nord.

Nous adressons à M. Henri Lepers toutes nos félicitations.

VOL D'UNE MONTRE A LA HOUZARDE. — Une ménagère de la Houzarde, Mme Denis Cambron, reçut, mardi, la visite d'un repris de justice, du nom de Polydore Leblanc, bien connu dans le quartier. Leblanc lui demanda d'aller lui acheter de la salade, et comme elle le connaissait, elle déféra à son désir, mais quand elle revint, Polydore avait disparu en Belgique, à quelques pas de là, en emportant une montre d'argent, qui pendait à la muraille.

OSTENDE **Nel HOTEL DE L'OCEAN** complètement reconstruit avec tout le luxe et le confort moderne. Ouverture Juin 1909. Chambre et pension, 15 fr. par jour. 67840

TOURCOING

Echo des fêtes du Touquet et du Virolois

Manifestations de reconnaissance des habitants

Dans la journée de lundi, la maison de M. Lucien Laude, le sympathique président du Comité organisateur, n'a pour ainsi dire pas désempli par suite des visites que lui ont faites les commerçants et les habitants du quartier. Ceux-ci avaient délégué trois groupes importants pour aller le remercier et le féliciter, lui et les autres membres de la Commission, d'avoir organisé la fête de la Reine des fleurs, qui a eu un si retentissant succès.

Ce furent d'abord deux délégations, l'une de la rue de Valmy, l'autre de la rue du Virolois, qui vinrent, drapeaux en tête, offrir des fleurs et chanter de chaleureux vivats en l'honneur du dévoué président. Puis le soir, vers huit heures et demie, une délégation des commerçants et des habitants des deux quartiers vint lui offrir un magnifique bronze intitulé « La Récompense », ainsi qu'une chevalière en or.

Tous ces délégués demandèrent tour à tour à M. Laude, de bien vouloir se charger encore d'organiser une nouvelle fête l'an prochain.

Touché de cette insistance, M. Laude remercia en termes émus et promit de faire mieux encore en 1910. Cet engagement a été accueilli avec enthousiasme.

Le produit des quêtes

Les quêtes faites pendant le cortège-cavalcade de dimanche, ont produit une somme de deux cent vingt-deux francs. C'est une bonne aubaine pour les pauvres et les malades indigents du quartier.

Un suicide au Pont-National

Dans la matinée de mardi, vers dix heures, un homme longeait le chemin de halage du canal de Tourcoing, au lieu dit chemin du Halot. Arrivé à proximité du pont National, il ôta son veston qu'il plaça sur la berge et sauta dans le canal.

Quelques pêcheurs qui se trouvaient à une centaine de mètres de l'endroit où le désespéré s'était jeté à l'eau, se portèrent à son secours. L'un d'eux tendit sa gaule au noyé qui se débattait dans l'eau. Il la refusa, semblant bien décidé à vouloir mourir.

Cependant, un des témoins se rendit à la campagne du Halot et prévint M. Henri Godefroy, cabaretier à l' « Eléphant Blanc », qui, la veille, avait accompli son trentième sauvetage. M. Godefroy se jeta tout habillé à l'eau. Le désespéré venait de disparaître. Après avoir plongé, il le saisit, le ramena à la surface de l'eau et sur le chemin de halage.

Le noyé ne donnait plus signe de vie. Comme son séjour dans l'eau avait été d'environ quatre minutes, M. Godefroy pratiqua des tractions rythmées de la langue. Tous ses efforts demeurèrent vains. L'asphyxie avait fait son œuvre.

L'identité du noyé fut rapidement établie. C'est un tisserand, Victor Debruyne, 38 ans, né à Halluin et demeurant en logement chez M. Delbart, cabaretier au boulevard Gambetta.

Debruyne n'avait pas travaillé depuis samedi. En ces derniers temps, il ne paraissait plus jouir de la plénitude de ses facultés mentales. Dans la poche de son veston se trouvait, nouée dans un mouchoir, une certaine somme d'argent.

Les constatations d'usage ont été faites par M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement. Le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital civil.

EN L'EGLISE SAINT-CHRISTOPHE ont eu lieu, mardi matin, à neuf heures, les funérailles de M. Casiodore Descamps, président du syndicat des plafonneurs, membre du syndicat général des entrepreneurs. La levée du corps a été faite au domicile du défunt, rue Sainte-Barbe, par M. le chanoine Leclercq, doyen de Saint-Christophe, qui a également donné l'absoute. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Augustin Masquilier, président du syndicat général des entrepreneurs ; Lahousse, président du syndicat des charpentiers et membre de la chambre de Commerce ; Charles Tounel, secrétaire du syndicat des entrepreneurs de l'exposition de 1906 ; Ch. Parent, président du syndicat des zingueurs ; Dujardin, secrétaire et Duhayon, membre du syndicat des plafonneurs.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Pont-de-Neuville. Un discours a été prononcé par M. Masquilier, qui a rappelé la vie, toute de labeur de M. Descamps et la place importante qu'il occupait au sein de la commission créée pour l'importante question de l'apprentissage et l'organisation de concours d'apprentis du bâtiment.

L'EXCURSION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ECOLE DE LA RUE DU CALVAIRE a eu lieu dimanche. Anvers avait été choisi comme but d'excursion, en raison de l'intérêt que présente la ville flamande au point de vue du commerce international. Deux cents excursionnistes avaient répondu à l'appel des organisateurs. Partis de Tourcoing à 6 heures 26 du matin, ils débarquaient à Anvers à 9 heures 36 et consacraient leur matinée à visiter le Jardin Zoologique. Puis, ils se réunissaient pour le dîner dans les grandes salles du restaurant Max, où un réconfortant repas leur a été servi.

Les tourquennois ont ensuite parcouru la ville et le port, sous la conduite de guides anversois. Ils se sont beaucoup intéressé aux explications qui leur ont été fournies, en cours de route, sur les particularités offertes par Anvers, ses monuments, ses avenues, son commerce et le mouvement de son port. Le retour s'est effectué par Bruxelles et le train de 10 heures 29 ramenait à Tourcoing, les excursionnistes enchantés d'avoir passé une journée aussi amusante qu'instructive.

UNE FÊTE A LA « MUTUELLE DES FRONTIÈRES ». — Fête très réussie dimanche, à Mouscron. Précédés de la fanfare « Les Intimes », les opérés de la « Mutuelle des Frontières », fondée il y a deux ans, à Tourcoing, et un grand nombre d'autres, avaient profité de la Saint-Paul, pour venir apporter au distingué chirurgien, le docteur Paul Philippart, le tribut de leur reconnaissance.

Reçus à la Clinique, où les attendaient le docteur et le personnel de l'Institut, le cortège d'un millier de personnes acclame le sympathique chirurgien. Dans un vibrant discours, M. Delannoy, secrétaire de la « Mutuelle », rappelle l'historique de nombreux opérés, qui, dans un touchant élan de reconnaissance ont voulu fêter, celui qui leur avait rendu la santé, en apportant son généreux dévouement à l'œuvre de Mutualité. Au nom de tous, il offre au docteur, son portrait, fidèlement reproduit par le pinceau de M. Cracco, le distingué artiste mouscronnois.

Profondément ému de ce témoignage de gratitude, le docteur Philippart dit toute la joie qu'il ressent de cette manifestation. A son tour, il offre à la société un drapeau : emblème autour duquel il souhaite bientôt se grouper de nombreux adhérents. Il expose les nombreux avantages qu'ont les sociétaires et souhaite longue vie et prospérité à la jeune société. Le traditionnel vivat chanté, la « Brabançonne » et la « Marseillaise » éclatent, tandis que le perron se garnit de gerbes et de bouquets offerts par les opérés au docteur, ainsi qu'aux vaillantes sœurs, qui ne cessent d'apporter au soulagement de la misère humaine, leur dévouement si désintéressé.

Le champagne est servi, tandis que « Les Intimes » de Tourcoing, font entendre leurs morceaux les plus entraînants. Le héros de la fête, très entouré, est l'objet d'acclamations générales.

ACCIDENT DANS UN CHANTIER — Un aide maçon de M. Henri Catteau, entrepreneur, M. Charles Declerck, 50 ans, demeurant rue des Charpentiers, à Mouscron, en travaillant dans un chantier, rue de la Gare, a fait une chute dans une citerne. Il s'est fait une entorse au pied droit. M. le docteur Legache, a prescrit un repos de vingt jours.

BRULÉ A LA MAIN. — M. René Delemme, 23 ans, rue Haute, à Mouscron, ouvrier peintre chez M. J.-B. Baisez, brûlait des boiseries, pour en enlever la couleur dans un chantier, rue de Gand. La flamme de lampe à essence, lui fit une brûlure du deuxième degré, à la main droite. Un repos de dix jours a été prescrit par M. le docteur Delegrange.

DEUX EXTRADÉS. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis à leurs collègues de Mouscron, deux extradés : Théophile Poublon, 36 ans, peintre, né à Gand, réclamé par M. le procureur du roi de cette ville, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur, et Louis Durieux, 34 ans, conducteur de chevaux, né à Saint-Maur, (Belgique), réclamé par le Parquet de Tournai, pour vol. Ces deux extradés sortaient de la prison de Lille.

DOIGTS MUTILÉS. — A la retorderie de MM. Deschamps et Cie, rue du Brun-Pain, une doubleuse, Mme Marguerite Houpline, 29 ans, en plaçant, par distraction, sa main près du « révolver » d'une doubleuse a eu le médius droit sectionné à son extrémité. Elle a reçu les soins de M. le docteur Vermersch et devra subir un repos de quinze jours.

EN VENTE à nos Librairies du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, 33, rue Carnot, Tourcoing : *Les divers procédés de conservation des viandes*, à l'usage des fabricants de conserves de viandes, des bouchers, des charcutiers, des expéditeurs et marchands de volailles, des services municipaux d'abattoirs, par MM. Paul Razous, licencié ès-sciences mathématiques et physiques, lauréat de l'Institut, et Raymond Nourissé, secrétaire de la rédaction de la *Revue d'Economie industrielle*. 60176

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de MM. Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, un peigneur, M. François Bayens, 19 ans, rue du Petit-Courtrai, 43, à Mouscron, au cours de son travail, s'est fait une entorse au poignet gauche. Quinze jours de repos ; docteur Kasiers.

— Chez MM. Caulliez et Delacoutre, filateurs, rue du Dragon, un débourreur, M. Constant Vermeulen, 44 ans, rue de Comines, 2, en retirant une bourre de laine, a eu le médius gauche écrasé entre un pignon et la chaîne de commande. Vingt jours de repos. Docteur Défossez.

— Un ouvrier de chez M. Joseph Assemaine, négociant, M. Alphonse Vanoverschelde, rue Soufflot, 14, s'est fait une coupure à l'index droit. Douze jours de repos ; docteur Défossez.

— Chez MM. Legrand et Cᵉ, industriels, rue d'Austerlitz, une soigneuse, Mlle Romanie Depoorter, 33 ans, rue du Mont-à-Leux, 100, à Mouscron, en traînant un pot de carde s'est fait une hernie crurale droite. Un mois de repos : docteur Vienne.

Eclairage ENTREPRISE D'AMEUBLEMENT Objets d'Art
38, r. Esquermoise, LILLE MOREL-COYEZ Memb. Jury LILLE 1904

LILLE

L'INTERDICTION DE LA CÉRUSE

Paris, 29 juin. — Une délégation composée d'une vingtaine d'ouvriers, de contre-maîtres d'usines et de représentants de fabricants de céruse de Lille, s'est présentée, cet après-midi, à la Chambre des députés.

Ces délégués venaient protester devant la commission d'hygiène contre la décision prise par celle-ci de supprimer sans indemnité la fabrication et la vente de la céruse. Cette décision avait été prise à la suite du silence opposé par la commission interparlementaire à une demande d'audience du groupement des employés, ouvriers et voyageurs de l'industrie de la céruse.

Les incidents de l'École des Arts et Métiers

Perquisitions à l'école

Mardi matin, à six heures, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, de six commissaires et de leurs secrétaires, s'est rendu à l'Ecole des Arts et Métiers pour y procéder à une perquisition. Une soixantaine d'agents en tenue et en bourgeois devaient aider les magistrats dans leurs perquisitions.

La descente du Parquet

M. Delalé entre à 5 heures et demie à l'Ecole des Arts et Métiers, et, avec l'aide de M. Corre, directeur, arrête les détails de l'opération.

A six heures, les élèves sont réveillés par la cloche, s'habillent, mais ne peuvent sortir et sont gardés à vue dans les dortoirs, tandis que le juge d'instruction leur annonce l'opération qui se prépare.

La perquisition

Chaque groupe est alors fouillé par les agents ; chaque casier d'élèves dans les dortoirs et les études, est visité avec soin, ainsi que les tiroirs des machines-outils.

Ces nombreuses perquisitions, opérées simultanément dans les neuf dortoirs, si rigoureusement surveillés, amenèrent des découvertes fort intéressantes. On dénicha les objets les plus hétéroclites, et, en même temps, on fit des trouvailles importantes. C'est ainsi qu'on trouva, dans certains casiers, des couteaux et des coups de poing américains. Le tout fut immédiatement saisi et remis à M. le Chef de la Sûreté, avec les noms des élèves, à qui appartenaient ces armes.

Pendant ces diverses opérations, qui durèrent jusqu'à midi, les élèves se montrèrent disciplinés et dociles ; aucun ne souleva la moindre objection.

A midi, les commissaires de police quittaient l'Ecole des Arts et Métiers, et M. Delalé, juge d'instruction, après s'être entretenu quelque temps avec M. Corre, partait à midi un quart, accompagné de M. Gachlinger, commissaire central, et de son greffier.

A la suite de cette perquisition, M. Delalé a envoyé de nombreuses commissions rogatoires, qui, paraît-il, pourraient amener de curieuses révélations.

Dans l'après-midi, M. Delalé est retourné à l'Ecole des Arts et Métiers, pour interroger les élèves dans les casiers desquels on a trouvé des objets suspects.

VENTE DE 33.000 FRANCS DE TERRAIN SUR LE GRAND BOULEVARD. — En l'une des salles de la Mairie, il a été procédé hier, à la vente aux enchères publiques, d'un terrain situé en façade du grand Boulevard (ancienne rue des Oyers).

Ce terrain, d'une superficie de 79 mètres carrés, touche par derrière aux immeubles de M. Dassa-Desrumeaux et de Mme veuve Destombes, rue de la Clef.

Mme veuve Destombes, à l'effet de relier sa propriété avec ce terrain et d'en faire un immeuble de rapport, avait fait une offre à la ville, à 350 francs le mètre carré. Cette offre fut refusée.

A l'adjudication de lundi, ce terrain a été vendu à M. Delpierre, entrepreneur de maçonnerie, moyennant le prix de 420 francs le mètre carré, soit 33.180 fr.

FIN DE SAISON. Voir à la Compagnie Anglaise, grande maison de tailleurs, Lille, 2, Grande-Place, et Cambrai, 50, Grande-Place, les séries de costumes sur mesure, haute nouveauté anglaise, réduits à 65 francs et les pardessus réduits à 55 fr. Coupe élégante. Façon soignée. Voir les étalages. 68059

LE CONGRÈS POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES A LILLE. — La grande médaille d'or des sciences, offerte par l'Association pour l'avancement des sciences, sera décernée, cette année, à M. Henry Poincaré, l'illustre savant, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences.

Cette récompense lui sera remise à Lille, à l'ouverture du Congrès pour l'avancement des sciences qui s'y tiendra du 2 au 7 août prochain, sous la présidence du professeur Landouzy, doyen de la Faculté de médecine. Le lendemain, 3 août, M. Poincaré fera, devant le Congrès, selon la tradition, une conférence sur la philosophie des sciences.

Pendant le même Congrès, M. Dislère, président de section au Conseil d'Etat, présidera la section du génie civil et dirigera les expériences d'aviation qui seront faites à Douai à cette occasion.

Ajoutons enfin que Toulouse a réclamé, pour l'an prochain, la présence du Congrès dans ses murs, ce qui sera très probablement accepté.

UNE PELLE. — Rue Pierre-Legrand, lundi soir, M. Dubar, employé de commerce, demeurant à Flers, a fait une chute de vélo par suite de la maladresse d'un autre cycliste et s'est fait de légères blessures.

Avis : Cyclistes et Photographes, c'est aux Galeries Lilloises qu'on trouve le plus de choix pour cycles et photographie. Demander tarif. 1670-a

LES ACCIDENTS. — M. Fleury Annequin, 63 ans, tailleur de pierre, demeurant rue Montaigne, 35, occupé dans un bâtiment en construction, rue de Trévisse, 49, est tombé, mardi matin, d'une hauteur de deux mètres, dans la cave, et s'est fracturé la base du crâne. Le blessé a été transporté à la Charité ; son état est grave.

— Florimond Hooghe, 31 ans, terrassier, demeurant rue du Général-Dewet, 32, rentrait, lundi soir, à son domicile. Il s'était penché à une fenêtre pour appeler son fils, mais, perdant l'équilibre, il passa par-dessus la barre d'appui et vint s'affaler sur la chaussée. Dans sa chute, il se fractura le pied et le poignet droits.

— Le jeune Marcel Granjean, 8 ans, demeurant rue Lottin, s'amusait avec quelques camarades, rue de Paris, quand l'idée lui vint de traverser la chaussée. A ce moment arrivait la voiture de M. Deschemaekert, de Croix. L'enfant fut renversé et piétiné par le cheval ; mais le conducteur put éviter que les roues ne lui passent sur le corps.

Outre de légères blessures à la figure, l'enfant se plaignait de douleurs internes. Après pansement, on reconduisit le petit blessé à son domicile.

SECLIN

UN ACCIDENT MORTEL. — Perdant l'équilibre, par suite d'une glissade, l'ouvrier carrier, Charles Gauthier, 23 ans, occupé à la carrière de M. Vasseur, chaufournier, à Seclin, est tombé tête première dans l'excavation, profonde de huit mètres. Il fut tué net.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mardi 29 juin

Présidence de M. MEUSY, vice-président

Syndicat et ouvriers syndiqués

Un intéressant jugement

Nous avons rendu compte, la semaine dernière, d'un intéressant procès qui mettait en présence trois ouvriers non-syndiqués, les frères Lootens, travaillant l'un à l'usine de Fives et les deux autres à la maison Guyot, à Saint-Maurice contre le journal *La Fonderie*, organe des syndicats métallurgistes de France, et contre l'Union Syndicale des ouvriers de fonderie de Lille, et contre le secrétaire de ce syndicat, le sieur Franc.

Au début de l'audience de ce jour le tribunal a rendu son jugement qui fait droit entièrement aux conclusions des frères Lootens, déposées par Mᵉ Lefort, avoué, et développées par Mᵉ Drillon, avocat.

L'article incriminé du 25 mars dernier, dit le jugement, contient des expressions diffamatoires et injurieuses pour les demandeurs et les auteurs de cet article ont commis une faute en dénonçant intentionnellement ces ouvriers non syndiqués à leurs camarades syndiqués.

Sans aucun doute, le gérant de *La Fonderie* est responsable de l'attitude dommageable prise par son journal.

Quant à l'Union Syndicale des Fondeurs de Lille, le tribunal la déclare également responsable de l'article injurieux signé : « Le Syndicat », et ce malgré ses dénégations.

Il est certain que ce sont les dirigeants du syndicat qui ont inspiré cet article qui n'a pu être rédigé qu'à Lille et non à Paris, comme les défendeurs l'ont soutenu à tort, puisqu'il désigne nommément des ouvriers lillois.

En outre, le journal *La Fonderie* est l'organe officiel de l'Union Syndicale et sur ce point les défendeurs n'ont apporté aucun démenti.

Un fait très significatif est encore relevé par le jugement qui constate qu'après la citation des frères Lootens, *La Fonderie* a publié un nouvel article encore signé : « Le Syndicat », dans lequel les dirigeants de l'Union Syndicale revendiquent la responsabilité des attaques dirigées précédemment contre les frères Lootens.

La responsabilité personnelle de Franc résulte de ce que dans le numéro qui a précédé celui du 25 mars, il a fait paraître un article signé de lui disant qu'une campagne serait ouverte incessamment contre des non-syndiqués dont les noms seraient publiés. C'est en effet dans le numéro qui a suivi et qui débutait par ces mots : « Nous commençons aujourd'hui la campagne annoncée dans le dernier numéro » que les frères Lootens ont été attaqués.

— Franc, dit le Tribunal, a donc été un intermédiaire nécessaire entre le Syndicat et le journal et il a agi de concert avec le gérant.

Le tribunal a critiqué sévèrement la conduite intolérante de l'Union Syndicale et à ce sujet il dit :

« Attendu que la liberté veut que les syndicats aient toute facilité pour leur action sociale il n'est pas moins exact de soutenir que la même liberté doit garantir les travailleurs contre le syndicat et que ce dernier ne peut vouloir se rendre obligatoire et s'imposer à tous sans violer le principe de la liberté individuelle.

Les défendeurs sont condamnés à payer solidairement à chacun des trois demandeurs une indemnité de 500 fr. En outre le jugement sera publié à leurs frais dans deux journaux sans que le coût de chaque insertion puisse dépasser 100 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 29 juin

Présidence de M. MEUSY, vice-président

LES EXPULSÉS. — 8 jours de prison à Charles Féron, 36 ans né à Anderlecht, marchand de chiffons à Lille, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— 10 jours de prison et 5 fr. d'am. à Aloïs Vanderschœven, 34 ans, cordonnier à Menin, pour expulsion et ivresse.

— 15 jours de prison à Gustave Wardenier, 30 ans, débardeur à Herseaux, pour expulsion et vagabondage.

— 1 mois de prison, 25 fr. d'amende et privation pendant deux ans des droits mentionnés à l'art. 3 de la loi sur l'ivresse, à Carlos Ghesquière, 52 ans, rattacheur, sans domicile, pour ivresse en récidive correctionnelle.

NOUVELLES RELIGIEUSES

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé Decock est nommé directeur du Bulletin diocésain paroissial, en remplacement de M. Lobry, démissionnaire pour raison de santé.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

WATTRELOS

— *Une fête au profit des œuvres post-scolaires.* — Une fête a été donnée dimanche à l'école des filles de la rue de Tourcoing, au profit des œuvres post-scolaires.

Dans une causerie sur la Mutuelle, M. Dordain, instituteur à Wattrelos, a parlé des avantages de cette société de prévoyance et a engagé les parents à en faire partie. Les élèves de l'école, sous la direction de M. Foucau, ont exécuté très bien deux chœurs : « Le départ des Hirondelles » et « Le Proscrit ».

Mlles Duthoit, Plouvier, MM. Dornier, Desmons et Grégoire ont obtenu un grand succès par leurs monologues, chansons et saynettes comiques.

Le " Journal de Roubaix " sur les plages

Plages Françaises :

Le « Journal de Roubaix » est en vente à :

DUNKERQUE : Chez M. Hecquet, notre dépositaire, libraire, 11 bis, rue de l'Abreuvoir ; MM. Gilles, débitant de tabac, place de la Gare ; Beaufils, libraire, rue Alexandre, 3 ; Herprect, débitant de tabac, place Jean-Bart ; Allart, débitant de tabac, rue de l'Eglise.

MALO-LES-BAINS : M. Maderon, débitant de tabac, avenue Faidherbe.

BOULOGNE-SUR-MER. — Chiraux, libraire, 40, rue Faidherbe, et à la Bibliothèque de la Gare.

WIMEREUX : M. Lorenza, libraire.

Plages Belges :

OSTENDE : Mme Daniels-Dubar, 31, rue de la Chapelle ; Mlle Delannoy, 73, rue La Chapelle, et au vendeur de la Gare.

WENDUYNE : M. Dechesne, libraire.

HEYST-SUR-MER : Weber, boulevard Léopold, et kiosque de la Presse Catholique.

BLANKENBERGHE : MM. Defruit Sintobin, 41, rue du Gaz.

LA PANNE : au vendeur Verméder.

Pour les localités où nous n'avons pas de vente organisée, nous offrons à nos lecteurs de leur expédier, chaque matin, le « Journal de Roubaix », et ce, pour le temps qu'ils nous fixeraient. S'adresser pour cela au « Journal de Roubaix ». Les abonnements de villégiature sont payables d'avance.

NÉCROLOGIE

— On annonce la mort de maître Léonce Masson, vicaire de Bavay, survenue dimanche dans sa famille, à Bousies, où il se trouvait en congé depuis quelques semaines. Le défunt était âgé de 34 ans.

NORD

NOMINATIONS DANS LA MAGISTRATURE. — Est nommé juge à Avesnes, M. Blondel, juge suppléant à Douai, en remplacement de M. Huguet, appelé à d'autres fonctions.

Est chargé pour trois ans des fonctions de juge d'instruction au tribunal d'Avesnes, M. Thornes, juge au siège.

Est chargé pour une nouvelle période de trois ans des fonctions de juge d'instruction au tribunal de première instance d'Hazebrouck, M. Coupillaud, juge.

UN ENFANT BROYÉ PAR UN CAMION A DUNKERQUE. — Le petit Pennequin, un an et demi, dont les parents sont domiciliés rue du Nord, a été renversé par un camion chargé de glace.

Le pauvre petit eut la cuisse droite broyée sous les roues du lourd véhicule. Son état est très grave.

UNE AFFREUSE MORT A THIERS. — M. Emile Pellegrain, âgé de 36 ans, travaillait au four à coke de l'usine de Thiers, et graissait une machine. Tout à coup il fut saisi par le volant et son corps fut déchiqueté horriblement. On ne put que recueillir les fragments sanglants du cadavre qui furent déposés dans une bière.

PAS-DE-CALAIS

Un mari meurtrier à Nœux-les-Mines

Sa femme frappée de deux coups de couteau, puis pendue.

Au centre de la commune de Nœux, un journalier, David Dehaine, 30 ans, était à l'estaminet quand on vint l'aviser qu'au domicile conjugal sa femme, mère de plusieurs enfants, ayant absorbé par trop de liquide, était ivre morte.

Dehaine, rendu furieux, regagna aussitôt son logis, accabla sa femme d'outrages et, au paroxysme de la colère, il s'élança sur elle armé d'un couteau qu'il lui plongea deux fois dans le dos. Puis, sans pitié pour sa victime, dont le sang s'échappait par les deux plaies béantes, il s'empara d'une corde dont il fit une cravate à la malheureuse inconsciente et, à un clou fiché dans le plafond, il accrocha la corde et tira de toutes ses forces.

Le corps de la femme grimpa au plafond : elle allait être étranglée quand la corde se brisa. La femme Dehaine vint alors s'abattre sur le parquet. Les voisins accoururent à ce moment.

Le docteur Biencourt, mandé d'urgence, vint donner ses soins à la victime, dont l'état est grave, pendant que M. le commissaire de police, avisé, mettait en état d'arrestation le mari meurtrier. Dehaine, après avoir subi un premier interrogatoire, fut déposé au violon où il passa la nuit.

Lundi matin, M. Roset, juge d'instruction, est descendu à Nœux-les-Mines, où il a interrogé victime et meurtrier, puis a décerné contre Dehaisne un mandat de dépôt.

Dehaine était conduit quelques instants plus tard à Béthune par les gendarmes Dohain et Michaud. Il a été incarcéré à la prison cellulaire. Malgré toutes les charges qui pèsent sur lui, il nie avoir voulu tuer sa femme.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés du Nord :

1° Sur l'ensemble du projet de loi modifié par le Sénat, portant ouverture de crédits supplémentaires concernant les opérations militaires au Maroc :

Ont voté **pour** : MM. Cochin, Dansette, Delaune, Dehove, Dron, Groussau, Guillain, Guislain, l'abbé Lemire, Le Roy, Pasqual, Plichon, Vandame. — Ont voté **contre** : MM. Delory, Durre, Fiévet, Ghesquière, Goniaux, Guesde, Melin, Selle. — Se sont abstenus : MM. Defontaine, Delecroix. — La Chambre a adopté par 448 voix contre 62.

2° Sur la motion de M. Alexandre Blanc, tendant à fixer à la séance du jeudi matin, 8 juillet, la discussion de la proposition de loi relative au déplacement d'office des instituteurs :

Ont voté **pour** : MM. Defontaine, Delecroix, Delory, Durre, Fiévet, Ghesquière, Goniaux, Guesde, Guislain, Melin, Selle. — Ont voté **contre** : MM. Cochin, Dansette, Delaune, Dehove, Dron, Guillain, Groussau, Le Roy, Pasqual, Plichon. — S'est abstenu : M. l'abbé Lemire. — La Chambre a repoussé la motion par 300 voix contre 148.

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX »
du mercredi, 30 juillet 1909

N° 21

Le Mystère de la Chambre Jaune

PAR GASTON LEROUX

— Quand j'ai vu la trace du paquet à côté de l'empreinte des semelles, je n'ai plus douté du vol, reprit M. Rouletabille. Le voleur n'était pas venu avec un paquet... Il avait fait, ici, ce paquet, avec les objets volés sans doute, et il l'avait déposé dans ce coin, dans le dessein de l'y reprendre au moment de sa fuite ; « il avait déposé aussi, à côté de son paquet, ses lourdes chaussures » ; car, regardez, aucune trace de pas ne conduit à ces chaussures, et les semelles sont à côté l'une de l'autre, « comme des semelles au repos et vides de leurs pieds ». Ainsi comprendrait-on que l'assassin, quand il s'enfuit de la « Chambre Jaune », n'a laissé aucune trace de ses pas dans le laboratoire ni dans le vestibule. Après avoir pénétré « avec ses chaussures » dans la « Chambre Jaune » il les y a défaites, sans doute parce qu'elles le gênaient ou parce qu'il voulait faire le moins de bruit possible. La marque de son passage « aller » à travers le vestibule et le laboratoire a été effacée par le lavage subséquent du père Jacques, ce qui nous mène à faire entrer l'assassin dans le pavillon par la fenêtre ouverte du vestibule lors de la première absence du père Jacques, avant le lavage [illegible] heures et demie !

L'assassin, après qu'il eut ôté ses chaussures, qui, certainement [illegible] les a portées à la main [illegible] et les y a déposées du seuil, car, sur la poussière du lavatory, il n'y a pas trace de pieds nus ou enfermés dans des chaussettes, « ou encore dans d'autres chaussures ». Il a donc déposé ses chaussures à côté de son paquet. Le vol était déjà, à ce moment, accompli. Puis l'homme retourne à la « Chambre Jaune » et s'y glisse alors sous le lit où la trace de son corps est parfaitement visible sur le plancher et même sur la natte qui a été, à cet endroit, légèrement roulée et très froissée. Des brins de paille même, fraîchement arrachés, témoignent également du passage de l'assassin sous le lit.

— Oui, oui, cela nous le savons... dit M. de Marquet.

— Ce retour sous le lit prouve que le vol, continua cet étonnant gamin de journaliste, « n'était point le seul mobile de la venue de l'homme ». Ne me dites point qu'il s'y serait aussitôt réfugié en apercevant, par la fenêtre du vestibule, soit le père Jacques, soit M. et Mlle Stangerson s'apprêtant à rentrer dans le pavillon. Il était beaucoup plus facile pour lui de grimper au grenier, et, caché, d'attendre une occasion de se sauver, « si son dessein n'avait été que de fuir ». Non ! Non ! « Il fallait que l'assassin fût dans la « Chambre Jaune... »

Ici, le chef de la Sûreté intervint :

— Ça n'est pas mal du tout, cela, jeune homme ! mes félicitations... et si nous ne savons pas encore comment l'assassin est parti, nous suivons déjà, pas à pas, son entrée ici, et nous voyons ce qu'il y a fait : il a volé. Mais qu'a-t-il donc volé ?

— Des choses extrêmement précieuses, répondit le reporter.

A ce moment, nous entendîmes un cri qui partait du laboratoire. Nous nous y précipitâmes, et nous y trouvâmes M. Stangerson qui, les yeux hagards, les membres agités, nous montrait une porte de meuble-bibliothèque qu'il venait d'ouvrir et qui nous parut vide.

Au même instant il se laissa aller dans le grand fauteuil qui était poussé devant le bureau et gémit :

— « Encore une fois, je suis volé... »

Et puis une larme, une lourde larme, coula sur sa joue :

— Surtout, dit-il, qu'on ne dise pas un mot de ceci à ma fille... Elle serait encore plus peinée que moi....

Il poussa un profond soupir, et, sur le ton d'une douleur, que je n'oublierai jamais :

— Qu'importe, après tout... « pourvu qu'elle vive ?... »

— Elle vivra ! dit d'une voix étrangement touchante, Robert Darzac.

— Et nous vous retrouverons les objets volés, fit M. Dax. Mais qu'y avait-il dans ce meuble ?

— Vingt ans de ma vie, répondit sourdement l'illustre professeur, ou plutôt de notre vie, à ma fille et à moi. Oui, nos plus précieux documents, les relations les plus secrètes sur nos expériences et sur nos travaux, depuis vingt ans, étaient enfermés là. C'était une véritable sélection parmi tant de documents dont cette pièce est pleine. C'est une perte irréparable pour nous, et, j'ose dire, pour la science. Toutes les étapes par lesquelles j'ai dû passer pour arriver à la preuve décisive de l'anéantissement de la matière, avaient été, par nous, soigneusement énoncées, étiquetées, annotées, illustrées de photographies et de dessins. Tout cela était rangé là. Le plan de trois nouveaux appareils, l'un pour étudier la déperdition, sous l'influence de la lumière ultra-violette, des corps préalablement électrisés ; l'autre qui devait rendre visible la déperdition électrique sous l'action des particules de matière dissociée contenue dans les gaz des flammes ; un troisième, très ingénieux, nouvel électroscope condensateur différentiel ; tout le recueil de nos courbes traduisant les propriétés fondamentales de la substance intermédiaire entre la matière pondérable et l'éther impondérable ; vingt ans d'expériences sur la chimie intra-atomique et sur les équilibres ignorés de la matière ; un manuscrit que je voulais faire paraître sous ce titre : « Les Métaux qui souffrent ». Est-ce que je sais ? est-ce que je sais ? L'homme qui est venu là m'aura tout pris... ma fille et mon œuvre... mon cœur et mon âme...

Et le grand Stangerson se prit à pleurer comme un enfant.

Nous l'entourions en silence, émus par cette immense détresse. M. Robert Darzac, accoudé au fauteuil où le professeur s'était écroulé, essayait en vain de dissimuler ses larmes, ce qui faillit un instant me le rendre sympathique, malgré l'instinctive répulsion que son attitude bizarre et son émoi souvent inexpliqué m'avaient inspiré pour son énigmatique personnage.

M. Joseph Rouletabille, seul, comme si son précieux temps et sa mission sur la terre ne lui permettaient point de s'appesantir sur la misère humaine, s'était rapproché, fort calme, du meuble vide et, le montrant au chef de la Sûreté, rompait bientôt le religieux silence dont nous honorions le désespoir du grand Stangerson. Il nous donna quelques explications, dont nous n'avions que faire, sur la façon dont il avait été amené à croire à un vol, par la découverte simultanée qu'il avait faite des traces dont j'ai parlé plus haut dans le lavatory, et de la vacuité de ce meuble précieux dans le laboratoire. Il n'avait fait, nous disait-il, que passer dans le laboratoire ; mais la première chose qui l'avait frappé avait été la forme étrange du meuble, sa solidité, sa construction en fer qui le mettait à l'abri d'un accident par la flamme, et le fait qu'un meuble comme celui-ci, destiné à conserver des objets auxquels on devait tenir par-dessus tout, avait, sur sa porte de fer, « sa clef ». « On n'a point d'ordinaire un coffre-fort pour le laisser ouvert... » Enfin, cette petite clef, à tête de cuivre, des plus compliquées, avait attiré, paraît-il, l'attention de M. Joseph Rouletabille, alors qu'elle avait [illegible] ; [illegible] la présence d'une clef sur un meuble éveille plutôt une idée de sécurité, mais pour M. Joseph Rouletabille, qui est évidemment un génie — comme dit José Dupuy dans les « Cinq cents millions de Gladiator ». « Quel génie ! quel dentiste ! » — la présence d'une clef sur une serrure éveille l'idée du vol. Nous en sûmes bientôt la raison.

Mais, auparavant que de vous la faire connaître, je dois rapporter que M. de Marquet me parut fort perplexe, ne sachant s'il devait se réjouir du pas nouveau que le petit reporter avait fait faire à l'instruction ou s'il devait se désoler de ce que ce pas n'eût pas été fait par lui. Notre profession comporte de ces déboires, mais nous n'avons point le droit d'être pusillanime et nous devons fouler aux pieds notre amour-propre quand il s'agit du bien général. Aussi M. de Marquet triompha-t-il de lui-même et trouva-t-il bon de mêler enfin ses compliments à ceux de M. Dax, qui, lui, ne les ménageait pas à M. Rouletabille. Le gamin haussa les épaules, disant : « Il n'y a pas de quoi ! » Je lui aurais flanqué une gifle avec satisfaction, surtout dans le moment qu'il ajouta :

— Vous feriez bien, monsieur, de demander à M. Stangerson qui avait la garde ordinaire de cette clef !

— Ma fille, répondit M. Stangerson. Et cette clef ne la quittait jamais.

— Ah ! mais voilà qui change l'aspect des choses et qui ne correspond plus avec la conception de M. Rouletabille, s'écria M. de Marquet. Si cette clef ne quittait jamais Mlle Stangerson, l'assassin aurait donc attendu Mlle Stangerson cette nuit-là dans sa chambre, pour lui voler cette clef, et le vol n'aurait eu lieu qu' « après l'assassinat ! » Mais, après l'assassinat, il y avait quatre personnes dans le laboratoire !... Décidément, je n'y comprends plus rien !...

Et M. de Marquet répéta, avec une rage désespérée, qui devait être pour lui le comble de l'ivresse, [illegible] il n'était jamais aussi heureux que lorsqu'il ne comprenait pas : « ...plus rien ! »

(A suivre).